

# Synthèse des études filière herbe en vallée de la Meuse



Figure 1 : Paysage rural et la Meuse sauvage à Champouigny  
(Source : AERM)

LEMERCIER Eloïse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

28/03/2019

# Sommaire :

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Contexte</b> .....   | <b>3</b>  |
| 1. L'enjeu « biodiversité » .....   | 4         |
| 2. L'enjeu « gestion des inondations » .....  | 5         |
| 3. L'enjeu « nappe et eau potable ».....  | 6         |
| 4. L'approvisionnement en eau potable des pays frontaliers » .....                    | 7         |
| 5. Résumé .....   | 8         |
| <b>Etat des lieux</b> .....   | <b>9</b>  |
| 1. Quelles menaces ? .....  | 9         |
| 2. Caractéristiques des enquêtes .....  | 12        |
| <b>Quelles pistes pour des actions pérennes ?</b> .....                               | <b>14</b> |
| 1. Les potentiels identifiés .....  | 14        |
| 2. Synthèse des pistes à suivre .....   | 15        |
| a. L'agriculture biologique.....  | 15        |
| b. L'autonomie fourragère .....   | 15        |
| c. Le développement de cultures à bas niveau d'impact .....                           | 15        |
| d. Le label .....   | 15        |
| e. La sensibilisation du public.....  | 15        |
| f. L'agroforesterie .....   | 17        |
| g. L'intégration des collectivités dans des projets alimentaires ou climatiques ..... | 17        |
| h. La filière laine .....   | 17        |
| i. Restructuration de la filière bovine viande .....                                  | 17        |
| j. Recenser les projets existants .....   | 17        |
| <b>Conclusion</b> .....   | <b>18</b> |

# Liste des figures :

---

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Paysage rural et la Meuse sauvage à Champougny (Source : AERM).....  | 0  |
| Figure 2 : Bassin transfrontalier de la Meuse (Source : Wikipédia).....   | 3  |
| Figure 3 : La Meuse présente dans 5 départements .....  | 3  |
| Figure 4 : Carte de la vallée de la Meuse .....   | 4  |
| Figure 5 : Rôle des genêts (Source : Région Grand-Est) .....  | 5  |
| Figure 6 : Exemple d'espèce floristique disparaissant à cause des fauches précoces (Source : CEN de Lorraine) .....   | 5  |
| Figure 7 : Crue de la Meuse à Pagny la Blanche Côte en 2013 .....   | 5  |
| Figure 8 : Illustration du principe de la ZRDC de Mouzon (Source : EPAMA) .....   | 6  |
| Figure 9 : Prairie inondée (Source : AERM).....   | 6  |
| Figure 10 : Teneur en nitrate de l'eau du sol sous prairie (à gauche) et sous culture (à droite) (Source : Plaquette AERM) .....  | 6  |
| Figure 11 : Évolution de la concentration moyenne annuelle en nitrates dans 3 sites du cours principal de la Meuse (Source : Commission Internationale de la Meuse, Rapport d'évaluation de la qualité des eaux de la Meuse sur la période 2014-2016) ..... | 7  |
| Figure 12 : Graphique des teneurs en nitrates dans la Meuse à l'amont, au milieu et à l'aval sur le territoire français. 7  |    |
| Figure 13 : Répartition géographique des différentes études.....  | 8  |
| Figure 14 : Evolution du rapport STH/SAU.....   | 10 |
| Figure 15 : Evolution de la STH entre 2006 et 2017.....   | 11 |
| Figure 16 : Menaces économiques sur l'élevage .....   | 12 |
| Figure 17 : Graphique représentant la part de SAU par étude.....  | 12 |

# Liste des tableaux :

---

|   |      |
|---|------|
| Tableau 1 : Evolution des prairies permanentes Natura2000 sur le bassin de la Meuse.....                    | 55   |
| Tableau 2 : Occupation du sol en 2007 (Source : SIERM) .....  | 88   |
| Tableau 3 : Evolution des SAU et des prairies permanentes sur le bassin de la Meuse.....                    | 1111 |
| Tableau 4 : Synthèse des caractéristiques des enquêtes menées via les études filières Vallée de Meuse ..... | 1313 |
| Tableau 5 : Synthèse des acteurs potentiels par études .....  | 15   |

# Contexte



Figure 2 : Bassin transfrontalier de la Meuse (Source : Wikipédia)

Plus spécifiquement en France, le fleuve Meuse dispose au sein de son bassin versant de 4 départements : la Haute-Marne, les Vosges, la Meuse et les Ardennes.

La Meuse est un **fleuve de plaine avec peu de dynamique**. Il s'écoule sur une pente faible avec peu de vitesse et sur un territoire très peu escarpé, excepté dans les Ardennes. C'est un cours d'eau méandreux dont le transport de solide s'effectue uniquement par suspension.

Le fleuve Meuse est l'un des derniers fleuves sauvages de France. **Il a gardé sa capacité à déborder lors de crues et à inonder tout le lit majeur composé de prairies**. Son lit majeur est très important et s'étend sur plus de 23 000 hectares rien qu'en Meuse.



Figure 3 : La Meuse présente dans 5 départements

En globalité, la Meuse a subi peu de travaux par l'homme tels que des canalisations ou des barrages, excepté sur son territoire ardennais où la qualité physique du cours d'eau est moyenne à médiocre. En revanche, les territoires aval et meusiens, faiblement dénaturés par l'homme, possèdent encore une bonne qualité physique.

La qualité physique d'un cours d'eau se caractérise d'après l'état des éléments qui donne la forme au cours d'eau, à savoir : le lit mineur, les berges et le lit majeur. Cette qualité est bonne lorsque les trois composantes physiques sont proches de l'aspect naturel correspondant au type de cours d'eau considéré.

Vaste zone naturelle, la vallée de la Meuse présente une très grande **richesse écologique** et **son caractère sauvage** s'exprime à travers ses méandres, sa forte dynamique fluviale, sa diversité en noues bras morts et zones humides, sa zone inondable, sa faible urbanisation, son couloir de migration et d'autres caractéristiques.

La vallée de la Meuse est constituée à 80% de surfaces agricoles avec un risque fort de mise en culture du lit majeur d'où l'importance d'agir pour préserver les prairies de ce secteur.

Les enjeux sont de trois sortes : « la Biodiversité et le maintien des sites Natura 2000 et des Espaces Naturels Sensibles », « La gestion des inondations » et « nappe et eau potable » et sont détaillés ci-après :

## 1. L'enjeu « biodiversité »

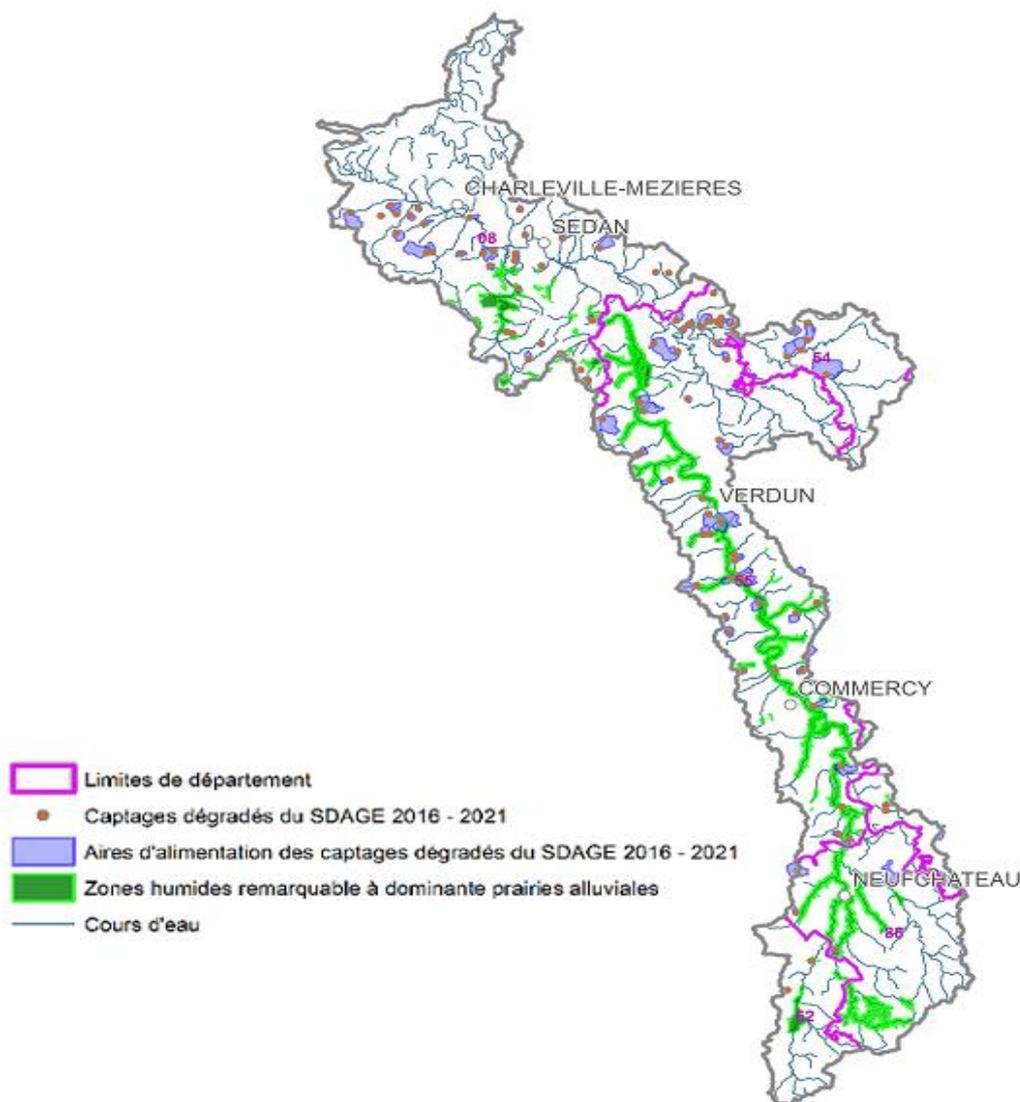


Figure 4 : Carte de la vallée de la Meuse

La vallée de la Meuse offre une grande diversité de milieux naturels avec un grand intérêt écologique. Du lit mineur et ses berges aux annexes hydrauliques en passant par les prairies alluviales ou encore les formations boisées. La vallée est caractérisée par une mosaïque de milieux aquatiques et humides. Certains sites sont reconnus Natura 2000, zones humides remarquables du SDAGE et comportent des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique ou sont classés espaces naturels

Concernant les prairies permanentes, les chiffres indiquent clairement un recul des surfaces de ces prairies sur la vallée de la Meuse. Une perte de 1755 hectares entre 2006 et 2014 a été constatée.

| Prairies per- | Surface | Evolution relative | Evolution en ha | Ratio surface PP/SAU |
|---------------|---------|--------------------|-----------------|----------------------|
| 2006          | 50393   |                    |                 | 69%                  |
| 2014          | 48638   | -3.48              | -1755           | 65%                  |

Tableau 1 : Evolution des prairies permanentes Natura2000 sur le bassin de la Meuse

Nous avons dans cette vallée, des zones concernées par les directives oiseaux et habitats. Nous pouvons citer quelques espèces dont les populations ne font que diminuer dans la vallée comme le courlis cendré ou le râle des genêts. Ces espèces sont tardives et l'intensification des fauches dans les prairies leur porte préjudices puisque les jeunes sont incapables de s'enfuir au moment de la fauche par les agriculteurs. D'après le dernier suivi national, en 2018, 139 mâles chanteurs ont été comptabilisés, contre 655 en 2007, soit une baisse de près de 80 % en 12 ans. (Source : Commissariat général au développement durable, 2019. Rapport de synthèse, L'environnement en France, La Documentation Française (ed.).)



Figure 5 : Râle des genêts (Source : Région Grand-Est)



Figure 6 : Exemple d'espèce floristique disparaissant à cause des fauches précoces (Source : CEN de Lorraine)

Ces fauches plus nombreuses participent aussi à la baisse du nombre d'espèce floristique différente dans la prairie. En effet, les espèces florales n'ayant pas le temps d'arriver au stade de fleurs pour la reproduction, ce sont les graminées qui prennent l'avantage. Une proportion plus grande de graminées dans le foin ajoutant de la valeur nutritionnelle pour les vaches, sera majoritairement choisie par l'agriculteur au détriment de la diversité de la flore qui participe à la qualité gustative du lait.

## 2. L'enjeu « gestion des inondations »

La gestion des inondations dans la vallée de la Meuse a commencé à être étudiée avec intérêt suite aux ravages des inondations de 1995-1996 à Charleville-Mézières. L'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA anciennement EPTB Meuse) a donc été créé à la suite de ces événements.

De par la faible intervention anthropique sur le linéaire de la Meuse, elle est toujours sujette aux débordements hivernaux et printaniers. **Ses prairies humides participent donc à réguler les crues ponctuelles.** Cependant, certains travaux ont tout de même été réalisés et cela altère la capacité de la Meuse à inonder son lit majeur.

Or, « cette alternance permet l'auto-curage des lits, la régénération des espèces végétales et animales et joue un rôle d'enrichissement des terrains en matières organiques, grâce au dépôt des matières en suspension charriées par les eaux. Par la dynamique qu'elles installent, les crues modèlent les fonds de vallées. Elles créent une mosaïque de paysages (marais, bras morts, prairies inondables) favorable à la présence d'une faune et d'une flore riches et variées. La modification de l'occupation des sols a, par endroit, accentué ces phénomènes de crues, créant ainsi des inondations. » (Crues et inondations, AERM).



Figure 7 : Crue de la Meuse à Pagny la Blanche

En période de crue

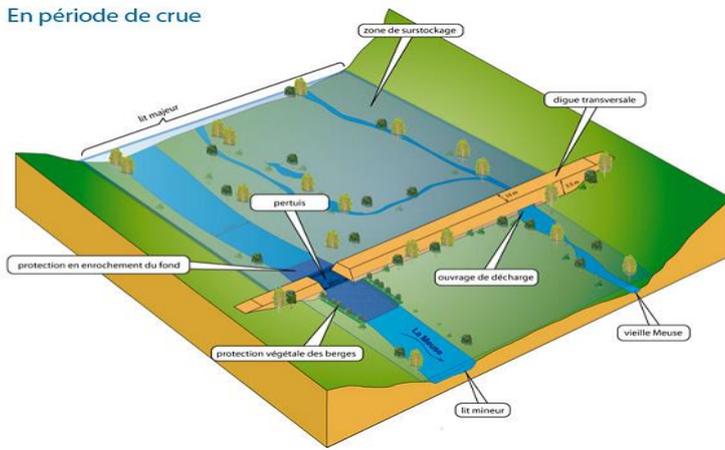


Figure 8 : Illustration du principe de la ZRDC de Mouzon (Source : EPAMA)

C'est pourquoi l'EPAMA développe actuellement des infrastructures permettant de limiter le risque d'inondation et les conséquences pour le milieu tel que la Zone de Ralentissement Dynamique de Crues (ZRDC) de Mouzon n'entravant pas la continuité écologique de la Meuse. La ZRDC est comme une digue ouverte laissant passer une partie du débit en période de crue et permettant de limiter les effets négatifs des aménagements locaux.

Néanmoins, d'un point de vue agronomique, les crues régulières dans le lit majeur rendent presque impossible l'exploitation agricole des prairies. Les agriculteurs doivent souvent ressemer après une crue et cela génère des pertes d'argent et de rendements. Ces crues sont naturelles et servent à recharger la nappe souterraine en eau de qualité et stocker de l'eau qui sera restituée à la rivière en période d'étiage.



Figure 9 : Prairie inondée (Source : AERM)

### 3. L'enjeu « nappe et eau potable »

Il y a environ 100 captages dégradés au titre du SDAGE 2016-2021 identifiés dans la vallée de la Meuse principalement en raison de concentrations en nitrates élevées dues à leur lessivage dans les sols.

Nous pouvons voir ci-après, le contraste de résultats d'expériences nous indiquant clairement la différence de qualité de l'eau sous deux types de sols.

Il est évident, qu'un sol en herbe permet le maintien d'une bonne qualité de l'eau, et ce même avec de grande quantité d'azote ajoutée.

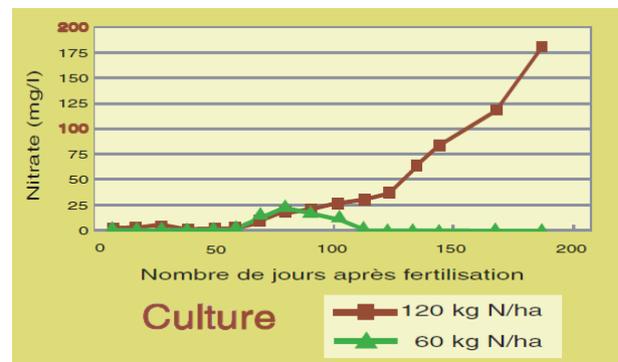
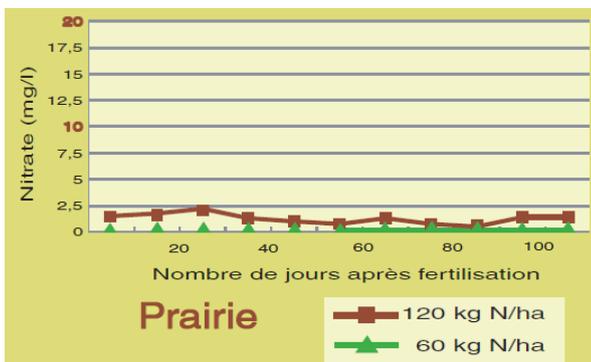


Figure 10 : Teneur en nitrate de l'eau du sol sous prairie (à gauche) et sous culture (à droite) (Source : Plaquette AERM)

Au contraire, une prairie retournée est soumise à des fuites d'azote après la fertilisation. C'est ce phénomène qui est la cause de la dégradation des milieux et des captages.

#### 4. L'approvisionnement en eau potable des pays frontaliers ».

La Meuse est un fleuve international. La France dispose de la partie amont du bassin versant de la Meuse qui est la moins polluée. En effet, la Meuse voit son taux de pollution augmenter au fur et à mesure qu'elle progresse vers l'aval en raison des pollutions diffuses agricoles (pollution aux pesticides).

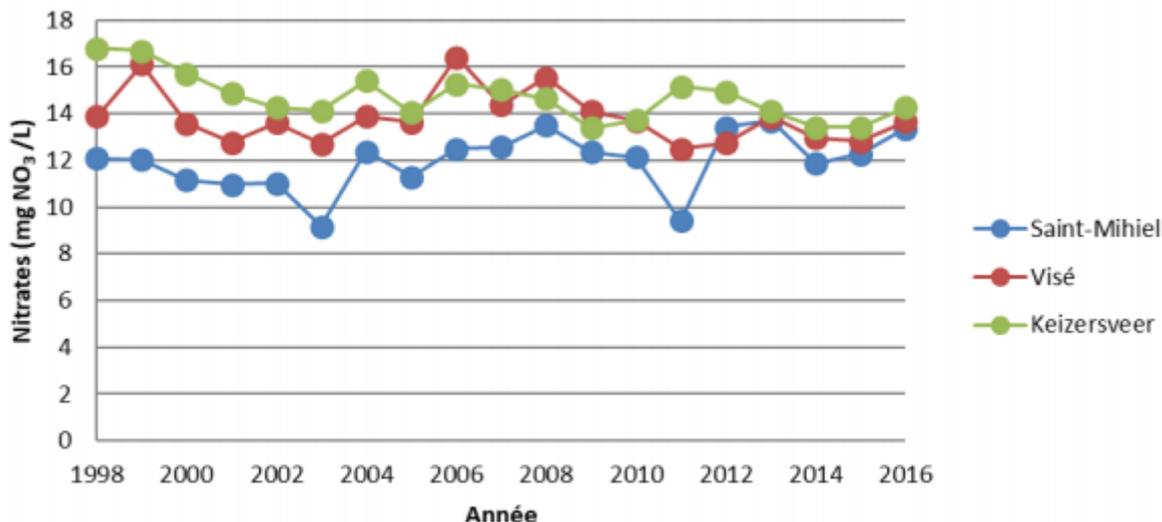


Figure 11 : Évolution de la concentration moyenne annuelle en nitrates dans 3 sites du cours principal de la Meuse (Source : Commission Internationale de la Meuse, Rapport d'évaluation de la qualité des eaux de la Meuse sur la période 2014-2016)

Pourtant, sur le territoire français, la qualité chimique de la Meuse s'améliore à mesure que l'on se rapproche de la frontière avec la Belgique.

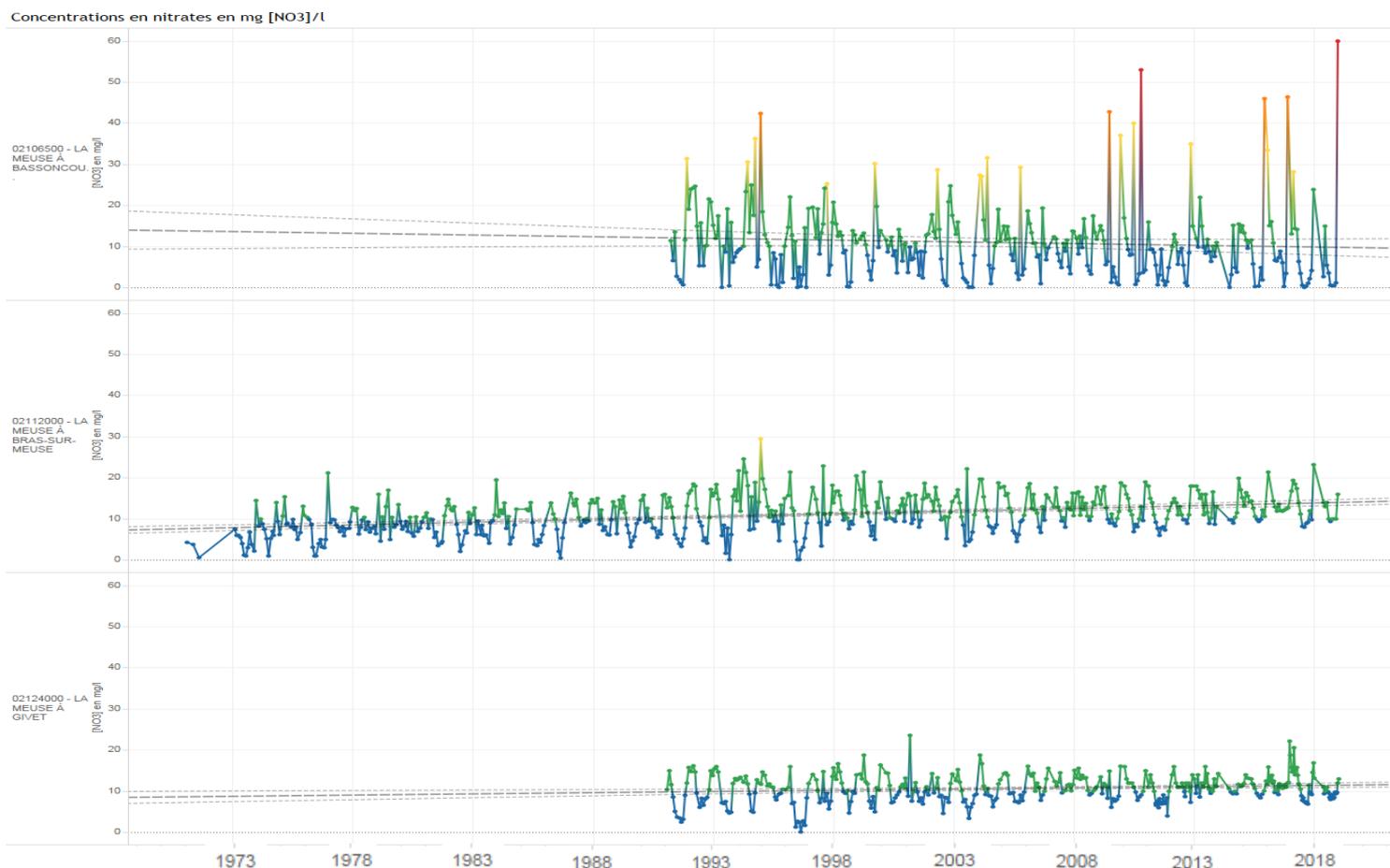


Figure 12 : Graphique des teneurs en nitrates dans la Meuse à l'amont, au milieu et à l'aval sur le territoire français

Cela est dû à la dilution des polluants et à la proportion de surface agricoles qui diminue et celle de forêt et milieux semi-naturels qui augmente.

| Occupation du sol en            | Meuse 1    |               | Meuse 4    |               | Meuse 8    |               |
|---------------------------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|
|                                 | % de la ME | Surface en ha | % de la ME | Surface en ha | % de la ME | Surface en ha |
| Territoires artificialisés      | 1.2%       | 1053,2        | 2.5%       | 1244,8        | 3.9%       | 2430,9        |
| Forêts et milieux semi-naturels | 12.6%      | 10898,4       | 42.3%      | 20982,8       | 87.7%      | 55218,1       |
| Surfaces en eau                 | 0%         |               | 0.3%       | 132,4         | 2.9%       | 1306,7        |
| Territoires agricoles           | 86.2%      | 74358,6       | 54.9%      | 27220,1       | 6.4%       | 3998,6        |
| - Terres arables                | 9.3%       | 6938,3        | 85.8%      | 23345,4       | 12.5%      | 498           |
| - Zones agricoles hétérogènes   | 0.7%       | 515,9         | 0.4%       | 105,1         | 14.5%      | 581,9         |
| - Prairies                      | 90%        | 66904,4       | 13.8%      | 3769,6        | 70.7%      | 2827,6        |
| - Cultures permanentes          |            |               | 2.3%       |               |            |               |

Tableau 2 : Occupation du sol en 2007 (Source : SIERM)

Les pays frontaliers s’approvisionnent en eaux de surface pour l’apport en eau potable. Une pollution à l’isoproturon avait d’ores et déjà obligé les pays aval à interdire la consommation d’eau potable sur plusieurs jours. En France, un rapport du Commissariat général au Développement Durable de 2016 fixe le coût en traitements supplémentaires nécessaires dû aux pollutions diffuses agricoles dans une fourchette de 220-510 millions. (Source : Le Monde). On peut donc s’imaginer un coût similaire transfrontalier.

## 5. Résumé

La vallée de la Meuse présente de multiples intérêts tant au niveau de la biodiversité que de la gestion des crues. **Il est donc impératif de pouvoir conserver l’état actuel de cette zone restée naturelle.**

Cet objectif de non dégradation est soutenu par la mise en place d’un certain nombre de dispositif permettant de conserver les surfaces en herbe, et notamment le gel depuis 1997, de ces surfaces dans la PAC du fait de l’application de la directive oiseaux et habitats. Cette situation reste toutefois fragile car conditionnée à l’application d’une réglementation et à l’existence de MAE biodiversité qui peuvent être amenée à évoluer voire même à disparaître. Il faut donc trouver de nouveaux outils amenant une situation pérenne pour ces surfaces en herbe.

C’est la raison pour laquelle, un travail s’est engagé par différents partenaires sur les possibilités de développer des filières « eau ». Cinq études de faisabilité ont été réalisées dans l’objectif soit de valoriser l’herbe en vallée de Meuse, soit de pouvoir développer des filières de productions liées à des cultures à bas niveau d’impact sur la ressource :

- Gestion et valorisation de l’herbe en Vallée de Meuse – Versant Vosgien, CDA88
- Etude sur la vallée de la Meuse – Production et filières valorisant l’herbe, CDA55
- Les filières bovines haut-marnaises sous signes de qualité et la protection de l’eau, CDA52
- Etude de faisabilité pour le développement de filières de production liées à des cultures économes en intrants sur les aires d’alimentation de captages d’eau potable, Blézat Consulting

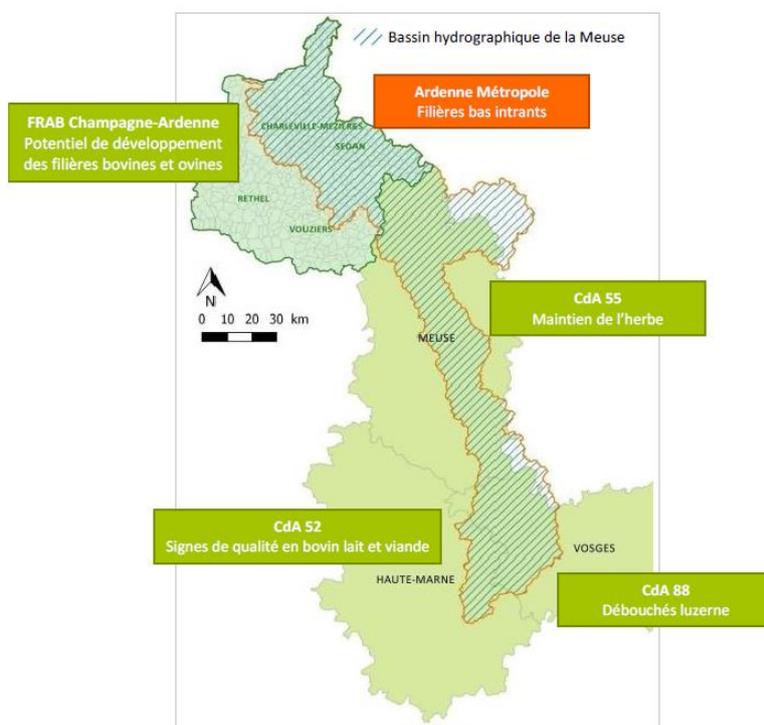


Figure 13 : Répartition géographique des différentes études

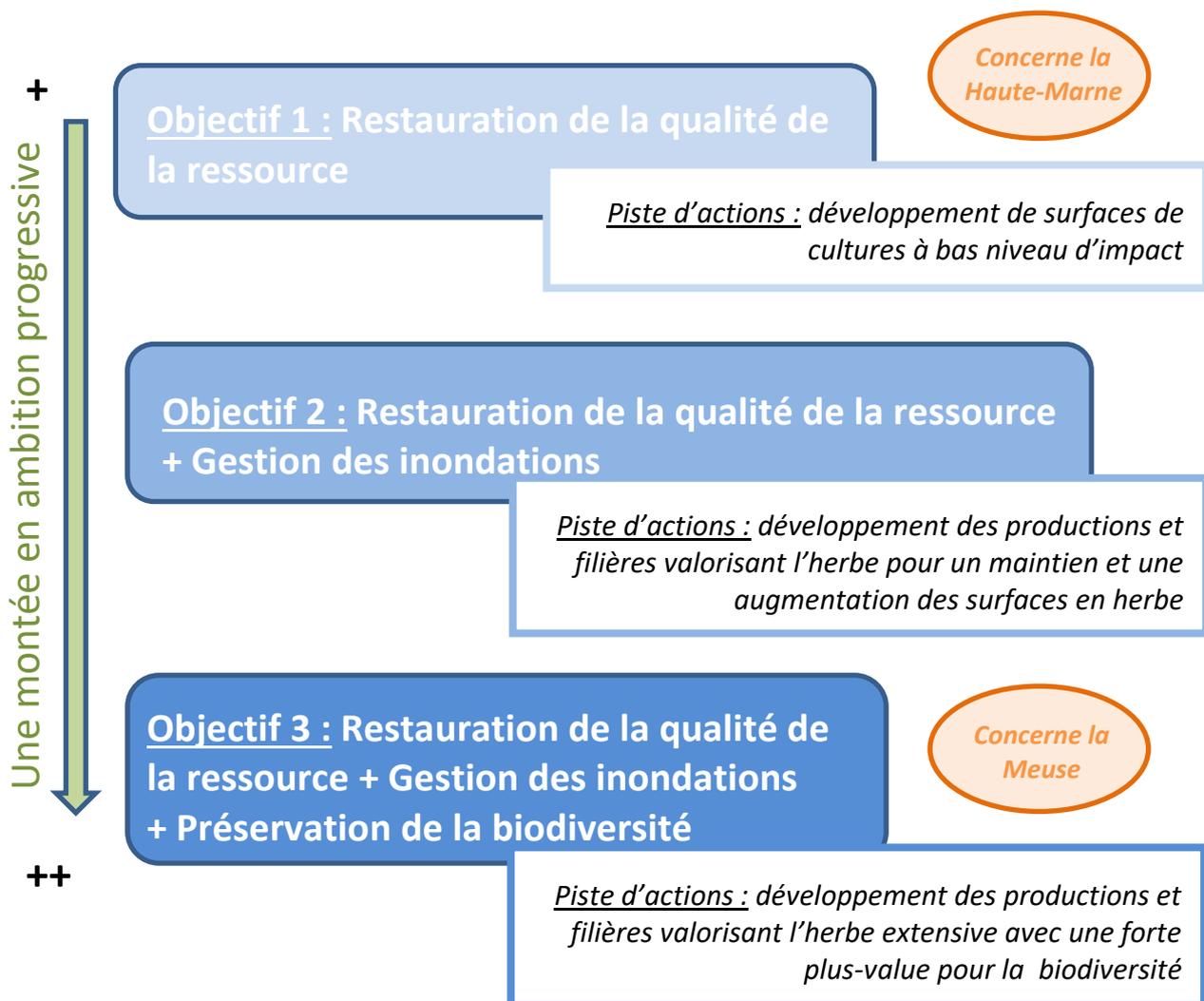
- Les filières bio ovines dans les Ardennes : état des lieux et pistes d'actions pour une progression de la bio sur les aires d'alimentation des captages, Fédération Régionale des Agrobiologistes de la Région Grand Est (FRAB Grand Est)

Ces études devaient être une base pour de futurs projets dans le cadre du lancement de l'AMI « Filière » 2018. Ils devaient explorer les possibilités en termes de filières favorable à la protection de la ressource en eau en fonction des territoires. Ce rapport consiste à faire la synthèse de ces 5 études en vue d'identifier des pistes d'actions pour développer des filières durables pour la protection de la vallée de la Meuse et économiquement intéressantes pour les agriculteurs du secteur. Pour ce faire, il est proposé de **distinguer les stratégies d'actions** selon le niveau d'ambition recherché qui sera fonction de la zone sur laquelle se situera l'action (voir représentation ci-après).

## Etat des lieux

### 1. Quelles menaces ?

En presque cinquante ans, les surfaces de prairies ont fortement diminué en Vallée de Meuse. La rentabilité de l'élevage est mise à mal et les exploitations agricoles font évoluer leurs orientations technico-économique. Aussi, les exploitants ont la possibilité de vendre une partie de leurs céréales non autoconsommé à un meilleur prix que celui de l'herbe nécessitant plus de travail.



En conséquence, on constate une diminution des surfaces toujours en herbe sur l'ensemble de la vallée de la Meuse.

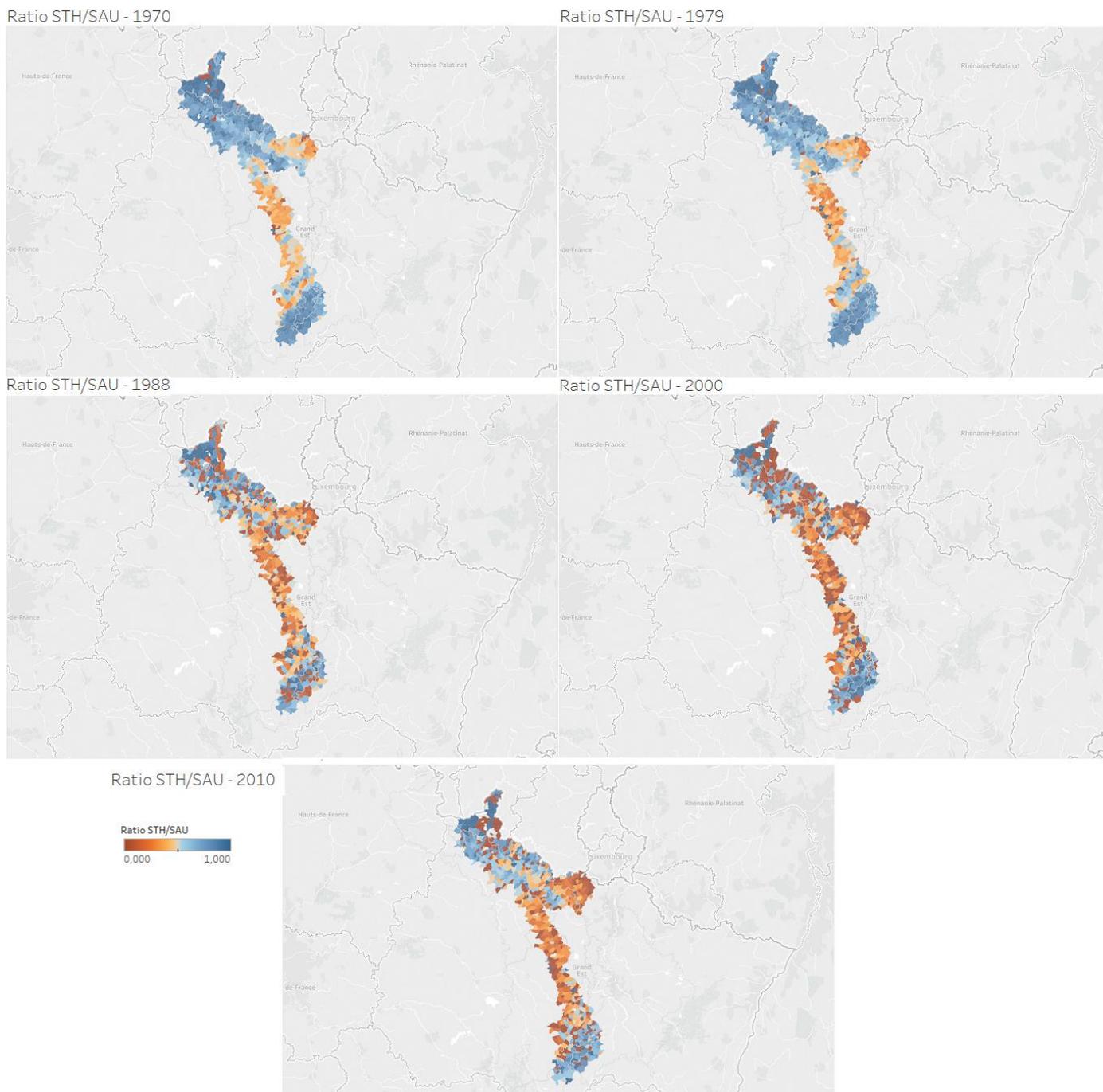
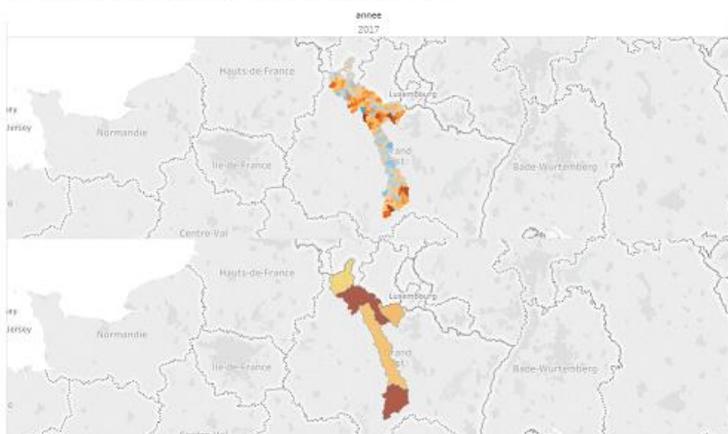


Figure 14 : Evolution du rapport STH/SAU

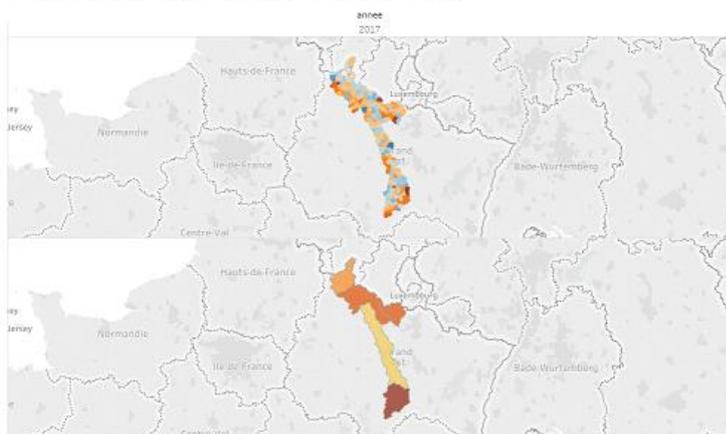
On observe ci-dessus l'évolution de la proportion de surface toujours en herbe (STH) par rapport à la surface agricole utile (SAU) par commune. Il est très net que le Nord et le Sud de la Vallée de Meuse possédaient une grande proportion de STH par rapport à la SAU. Au fil des années, ce rapport a eu une tendance à s'inverser. On l'observe par le passage de plus en plus de zones de la couleur bleu à rouge.

Au vu de la cartographie ci-dessous, nous pouvons confirmer nos précédentes observations.

Evolution annuelle de la STH 2006 - 2017



Evolution annuelle de la STH 2015 - 2017



Différence de surfaces toujours en herbe (ha) par sous-bassin versant de masse d'eau



Différence de surfaces toujours en herbe (ha) par bassin élémentaire



Figure 15 : Evolution de la STH entre 2006 et 2017

La majorité des retournements a eu lieu dans le du bassin-versant du Mouzon en Haute-Marne et dans les Vosges ainsi qu'au niveau de la Chiers et la Bar. A l'amont du Mouzon, la zone historique Natura 2000 du Bassigny a préservé les systèmes agricoles très herbagers puisque de nombreux exploitants ont contracté des MAEC Natura2000 et SHP. Cependant, la zone est localisée sur le secteur de Bassigny tandis qu'en Meuse, 42% des exploitations enquêtées sont concernées par les MAEC. Concernant les Ardennes, « Le département des Ardennes déplore, depuis 1988, une diminution de sa SAU d'environ 14 500 ha (dont 6 500 ha entre 1988 et 2000 et 8 000 ha entre 2000 et 2010). Cela correspond à une disparition de 4,5 % de la surface utilisée par l'agriculture ardennaise, contre une baisse de 1,5 % pour la région. » (Source : Analyse de l'agriculture ardennaise, évolution sur 20 ans et perspectives, Chambre d'Agriculture des Ardennes). Cela est en partie dû à l'artificialisation des surfaces agricoles. Ce sont les STH qui ont plus diminué avec une augmentation des surfaces de céréales en parallèle.

En termes de chiffres, on constate une augmentation de la SAU au détriment des surfaces de prairies permanentes dans les départements des Ardennes, la Haute-Marne et les Vosges. Une augmentation des surfaces en prairies permanentes est observée dans la Meurthe-et-Moselle et la Meuse.

| Année | Département | SAU (ha)  | Ratio SAU/bassin de la Meuse | Prairies permanentes | Ration PP/SAU |
|-------|-------------|-----------|------------------------------|----------------------|---------------|
| 2006  | 08          | 214874.46 | 30.0%                        | 84208.76             | 39.2%         |
| 2014  | 08          | 212962.55 | 30.1%                        | 82039.73             | 38.5%         |
| 2006  | 52          | 62841.85  | 8.8%                         | 24211.86             | 38.5%         |
| 2014  | 52          | 63048.33  | 8.9%                         | 23615.85             | 37.5%         |
| 2006  | 54          | 70223.03  | 9.8%                         | 14500.01             | 20.6%         |
| 2014  | 54          | 72537.08  | 10.2%                        | 15084.51             | 20.8%         |
| 2006  | 55          | 271791.03 | 37.9%                        | 65295.09             | 24.0%         |
| 2014  | 55          | 258961.37 | 36.5%                        | 67057.92             | 25.9%         |
| 2006  | 57          | 318.34    | 0.0%                         | 0.00                 | 0.0%          |
| 2014  | 57          | 404.99    | 0.1%                         | 61.47                | 15.2%         |
| 2006  | 88          | 97181.92  | 13.5%                        | 40815.82             | 42.0%         |
| 2014  | 88          | 100631.87 | 14.2%                        | 40556.41             | 40.3%         |

Tableau 3 : Evolution des SAU et des prairies permanentes sur le bassin de la Meuse

Les prairies sont particulièrement menacées par le retournement qui va de pair avec le déclin de l'élevage.

Plusieurs éléments économiques expliquent ce phénomène, et notamment la **chute du prix du lait** couplée à **l'augmentation du prix des céréales** qui participent à la céréalisation des exploitations et donc au retournement des prairies au profit des cultures de vente.

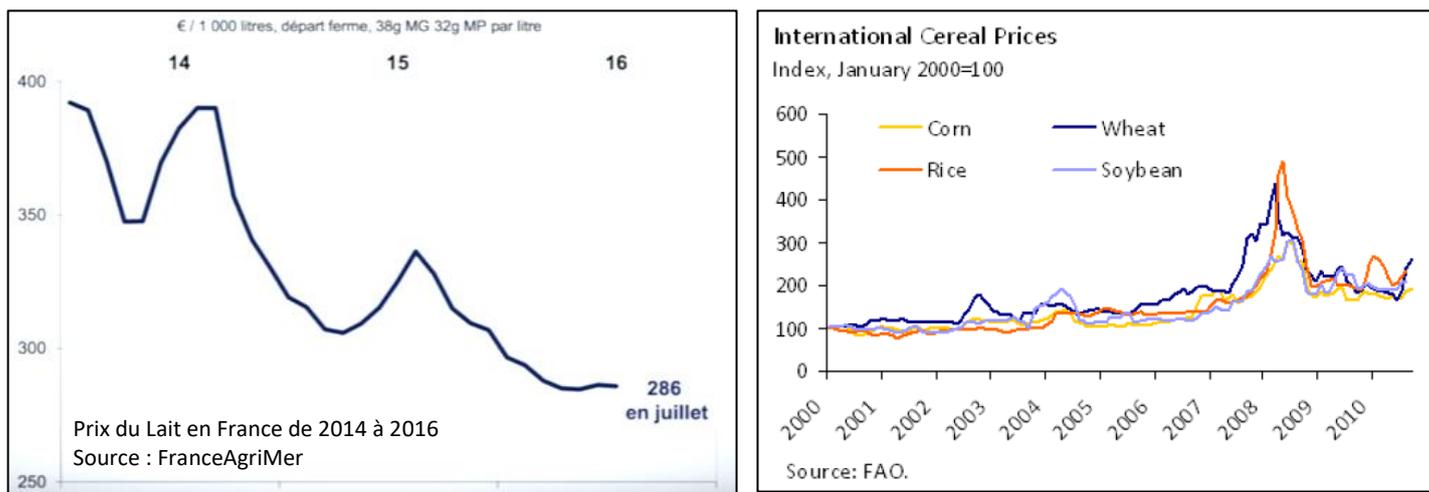


Figure 16 : Menaces économiques sur l'élevage

Une autre motivation des agriculteurs à retourner les prairies est la diminution du temps de travail.

Ces éléments de contexte expliquent en partie les menaces pesant sur l'élevage en général, mais plus particulièrement sur la Vallée de la Meuse.

## 2. Caractéristiques des enquêtes

Les 5 études « Filières » menées sur la Vallée de la Meuse nous permettent d'établir un constat spécifique à chaque territoire sur environ 50 000 ha de SAU enquêtés.

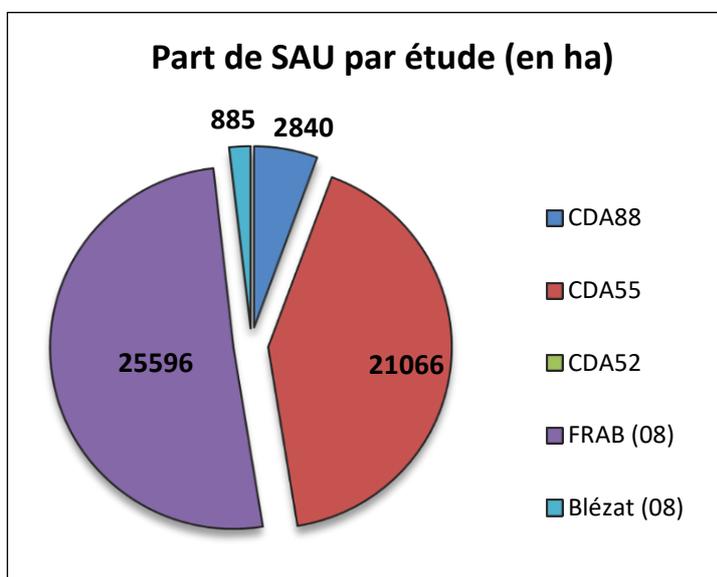


Figure 17 : Graphique représentant la part de SAU par étude

Ce sont les départements de la Meuse et des Ardennes qui auront une plus forte influence sur cette étude puisque ce sont les deux départements contenant la majeure partie de la vallée de la Meuse.

Dans cette partie, l'étude de la chambre d'agriculture de la Haute-Marne ne peut pas être intégrée car celle-ci repose essentiellement sur l'expertise de cahiers des charges et du potentiel de production pour les exploitants et la protection de la ressource en eau des filières bovines.

Les données correspondant aux typologies d'exploitations correspondent aux fermes enquêtées, sauf pour l'étude de la chambre d'agriculture de la Meuse qui indique le nombre d'ateliers parmi les enquêtés mais pas la typologie des exploitations.

|   | CDA88                        | CDA55                  | FRAB (08)                        | Blézat (08)                                   |
|---|------------------------------|------------------------|----------------------------------|---|
| Nombre d'exploitations agricoles enquêtées sur le territoire étudié(EA)   | 62 sur 158 EA                | 112 sur 444 EA         | 153 sur 171 EA                   | 51 sur 55 EA                                  |
| SAU enquêtée (ha)<br><small>Somme des surfaces moyennes par exploitations de chaque AAC x le nb d'exploitation enquêtée</small> | 2840 ha enquêtés sur 4431 ha | 21066 ha enquêtés      | 22585 (sur les AAC prioritaires) | 835 ha sur 885 ha de SAU totale sur les 3 AAC |
| STH (ha)  | 77%                          | 90%                    | 60%                              | 60%   |
| EA bio  | 10                           | 9                      | 4                                | 0   |
| Nombre EA avec cheptel  | 61                           | 346                    | 135                              | 47  |
| EA laitière   | 24                           | 89                     | 32                               | 12  |
| EA viande bovine  | 10                           | 157                    | 48                               | 23  |
| EA mixte  | 22                           | 35                     | 48                               | 12  |
| EA ovins  | 5 dont 2 mixte ovins-bovins  | 65 dont 6 ovins-bovins | 7 dont 5 mixte ovins-bovins      | 0   |

Tableau 4 : Synthèse des caractéristiques des enquêtes menées via les études filières Vallée de Meuse

Au regard de ce tableau, on constate qu'environ 45% des exploitations agricoles ont été enquêtées ce qui confère une bonne représentation du secteur.

La chambre d'agriculture des Vosges conclut dans son étude que les exploitations agricoles sont en grande partie herbagères sur le secteur amont du Mouzon et tend vers la polyculture-élevage à mesure que l'on remonte vers la Meuse. La pédologie, les zones Natura 2000 ainsi que les MAE participent fortement au **ralentissement du retour des prairies permanentes** de la zone amont du Mouzon.

Les données de la chambre d'agriculture de la Meuse révèlent que les élevages laitiers sont moins tributaires de l'herbe puisqu'ils basent leurs rations sur le maïs ensilage ou épis. Aussi, les cheptels de ces exploitations laitières tendent à l'augmentation avec une hausse de 18% de la production malgré l'arrêt de l'activité pour certaines fermes. Enfin, les élevages ovin et bovin allaitant sont orientés sur l'herbe et beaucoup font de la vente directe de viande.

Les chiffres de l'étude menée par la FRAB ont été donnés en se focalisant sur les aires d'alimentation de captage (AAC) prioritaires. Deux captages sont sur le bassin de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les exploitations des AAC sont assez homogènes en termes de typologie, chaque activité est représentée de façon égale. Les fermes possèdent quasi systématiquement une culture de vente afin d'apporter un revenu supplémentaire à l'exploitant. Environ **6.7%** des exploitations enquêtées se disent **intéressées par l'agriculture biologique**. Si ces exploitants se convertissaient, **1500 ha de SAU** passeraient en agriculture biologique dont 897 ha de STH.

L'étude de Blézat se concentre sur les aires d'alimentation de captage de Cheveuges, Villiers-sur-Bar, Guignicourt-sur-Vence et Aubigny-les-Pothées. Sur les 51 exploitations agricoles enquêtées, seulement 4 exploitations n'ont pas d'atelier élevage. Les aires d'alimentation de captage de Cheveuges et Villiers-sur-Bar sont orientées bovin lait, celle de Guignicourt-sur-Vence est plutôt bovin viande tandis que l'aire du captage d'Aubigny-les-Pothées.

La surface toujours en herbe prédomine dans ces exploitations, cela atteste d'une forte valorisation de l'herbe dans l'alimentation animale. Concernant les terres arables, ce sont le blé tendre, le maïs ensilage et l'avoine qui sont majoritairement cultivés.

## Quelles pistes pour des actions pérennes ?

### 1. Les potentiels identifiés

Les différentes études ont pu identifier un certain nombre d'acteurs impliqués dans les filières permettant de valoriser des surfaces en herbe. Ils sont repris dans le tableau ci-dessous :

|  | CDA88  | CDA55  | CDA52   | FRAB (08)  | Blézat (08)   |
|--|--|--|---|--|---|
| Structures impliquées dans filière lait      | -RIANS<br>-ERMITAGE<br>-SAVENCIA   | - ULM  | Collecte :<br>-BIOLAIT<br>-BONGRAIN SAVANCIA<br>-COOP DU SAOLON VIA ERMITAGE<br>-FROMAGERIE ERMITAGE<br>-FROMAGERIE DE NEUF-CHATEAU<br>-FROMAGERIE GERMAIN<br>-FROMAGERIE SCHERTEN-LEIB<br>-MARCILLAT-LACTALIS<br>-FROMAGERIE MARCOUX<br>-FROMAGERIE MILLERET<br>-MONTS ET TERROIRS<br>-SENOBLE<br>-SODIAAL UNION<br>-SOFRALAIT | - BIOLAIT<br>- UNEBIO<br>- UCANEL<br>- LACTALIS<br>- LAITNAA<br>- SODIAAL<br>- NESTLE<br>- BEL   | - UCANEL<br>- SODIAAL   |
| Structures impliquées dans filière viande    |  | - Abattoirs<br>- Coop<br>- Marché aux bestiaux | - APAL<br>- Abattoir de Chaumont<br>- UNEBIO Grand Est<br>- INTERMARCHE   | -EMC2<br>-ELEVEURS ARDENNAIS<br>-AM BETAAIL<br>-VERRIEST<br>-SARL Jumelet<br>-Bov Diffusion<br>-Les bovins de nos terroirs<br>-Socopa<br>-Boucherie Gordon<br>-Intermarché | -ARDENNES VIANDE<br>-EMC2<br>-SOCAVI (C-M)<br>-MCDONALD'S<br>-INTERMARCHE<br>-CEVINOR<br>-LES ELEVEURS<br>-ARDENNAIS (GLOBAL)<br>-SOBEVIR (Rethel)<br>-AM BETAAIL |
| Produits actuellement commercialisés (label) | <u>Filière lait :</u><br>-Emmental IGP<br>-Gruyère IGP<br>-Langres AOC<br>-Munster AOC | Filière lait :<br>-Brie de Maux<br>-Brie AOC   | <u>Filière lait :</u><br>-Brie de Meaux<br>-Langres<br>-Epoisses<br>-Emmental Grand Cru   |  | - Le Rocroi<br>- Tommes des Ardennes  |

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  | Filière Viande :<br>-Label Rouge<br>-Herbopack |  | Filière Viande :<br>-Montbéliard Carrefour<br>Qualité<br>-Label Rouge Limousin<br>-Mon voisin producteur<br>-Eleveurs de C-A |  |
|--|--|--|--|--|

Tableau 5 : Synthèse des acteurs potentiels par études

En raison de l'importante SAU sur la vallée de la Meuse, il est souhaitable de pouvoir mettre en place une **filière herbe durable et financièrement autonome** pour **pérenniser les surfaces en herbe** afin d'endiguer les **problèmes de pollutions agricoles diffuses** sur les captages dégradés ainsi que les **problèmes d'inondations**. D'autre part, pour les zones d'un grand intérêt écologique d'un point de vue biodiversité, il faut inciter à **l'extensification des fauches**.

En conclusion de son étude, la **Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne** déclare que **les filières sous signes de qualités existantes** aujourd'hui ont un **faible potentiel** pour la protection de la ressource en eau en raison de leur faible contraintes vis-à-vis de l'environnement et souvent de leur faible perspective de développement. Par conséquent, il est nécessaire d'initier une réflexion conjointe pour définir de nouveaux leviers sur le secteur.

A titre d'information, une filière de **vente d'herbe en Belgique** se développe actuellement car des agriculteurs possédant des prairies préfèrent nourrir leurs bêtes au maïs et donc vendre le surplus de cette herbe à l'étranger. Cette vente permettant un **apport d'argent sûr** non négligeable pour les agriculteurs, nous doutons qu'ils les retournent dans le cas d'un éventuel changement de la PAC. Toutefois, nous voudrions mettre à profit ces surfaces en herbe pour les éleveurs dans le but d'obtenir une **autonomie fourragère** bien plus favorable à la protection de la ressource en eau.

## 2. Synthèse des pistes à suivre

### a. L'agriculture biologique

A la lecture des études, quelques pistes d'actions se dessinent. Commun à toutes les études, **l'agriculture biologique** apparaît comme l'une des solutions les plus évidentes puisque que le label « AB » est **connu par 95% de la population** (Source : étude KANTAR WorldPanel 2017, basé sur un échantillon de 12000 français). Le prix de vente du lait est également plus intéressant en AB puisqu'il se vend aux alentours de 450€/1000L de lait contre 290€/1000L pour le lait conventionnel (Source : Reporterre, 2016). L'état aide depuis plusieurs années les conversions à l'agriculture biologique. La conversion nécessite deux à trois ans de respect du cahier des charges de l'agriculture biologique. De plus des aides au maintien peuvent être versé aux « agriculteurs biologiques ». Cependant, des difficultés de paiement de ces aides ces dernières années ont fragilisé le dispositif. Ces conversions nécessitent tout de même **une animation et un accompagnement** de ces exploitants. Concernant les opérateurs conventionnels, une forte demande des consommateurs permettrait de faire ouvrir un atelier biologique. De plus en plus d'opérateurs se disent intéressés par l'ouverture d'un atelier biologique et **doivent être accompagné** dans leur démarche.



Cependant, plusieurs études montrent qu'il n'existe pas de filière valorisant le **veau biologique**. Il est généralement vendu via la filière conventionnelle et représente donc un **manque à gagner**. Il serait intéressant de réaliser **des études de faisabilité** sur la vallée de la Meuse.

Aussi, il serait profitable d'améliorer **la mise en relation des opérateurs et consommateurs**. La FRAB proposait en ce sens la création d'un catalogue des opérateurs et producteurs biologiques locaux ainsi que des journées d'échanges ou forums à thématique.

## b. L'autonomie fourragère



Le terme **d'autonomie fourragère** revient régulièrement dans les études. Dans un contexte climatique variable, les agriculteurs doivent faire face à une augmentation de l'intensité des aléas et de leur fréquence. C'est pourquoi, il est nécessaire de revoir les systèmes fourragers afin de les sécuriser. Les productions fourragères doivent tendre vers les besoins des exploitations. Pourtant, les terres arables rémunèrent mieux les agriculteurs que les prairies. C'est pourquoi, il serait intéressant de mettre en place des systèmes permettant une **meilleur rémunération** à l'éleveur et agir sur une nouvelle filière avec des débouchés pérenns.

De plus, l'élaboration d'un **marché des fourrages** avec une production de fourrages en plaine à destination des éleveurs de montagnes et de Belgique permettrait aux agriculteurs de vendre leurs surplus de fourrage et donc de **pérenniser les hectares de prairies** en surplus à la place d'un retournement au profit des cultures de vente.

## c. Le développement de cultures à bas niveau d'impact

Il est ressorti dans plusieurs études que les **cultures à faible impact pour l'environnement** étaient possibles dans la vallée de Meuse. Cela nécessite tout de même une structuration de la filière via par exemple la mise en place d'outils logistique type plateforme relais.

Plusieurs valorisations sont possibles :

- Apport protéique du bétail en remplacement de l'ensilage de maïs
- Alimentation de méthaniseurs
- Développer une filière chanvre pour le paillage des espaces verts ou l'écoconstruction. Cette compétence étant détenu par les collectivités, cela permettrait de les investir dans la démarche.
- Développer une filière miscanthus valorisable par combustion



Sur le territoire de la Haute-Marne, la chambre d'agriculture a émis l'idée d'accompagner des projets collectifs de production de **farines de blé à bas intrants** type CRC en lien avec la démarche pain Tradition.

## d. Le label

Les études ont mis en évidence que la création d'un label supplémentaire noierait les consommateurs qui ne connaissent déjà pas la démarche AOP et AOC pour 60% (Source : étude KANTAR WorldPanel 2017, basé sur un échantillon de 12000 français). Un label serait efficace seulement s'il dispose d'un **cahier des charges exigeant** quant à l'alimentation du bétail et **rémunérateur pour l'exploitant**. La création d'un **label « A l'herbe »** est possible et apparaît donc pertinente uniquement si la structure qui la porte lui donne une grande visibilité et que le cahier des charges est strict.



D'après l'étude de la chambre d'agriculture de la Haute-Marne, il paraît donc plus judicieux de se baser sur des labels déjà existant tel que l'**Emmental Grand Cru** qui proscrie le maïs et favorise donc une alimentation à l'herbe.

## e. La sensibilisation du public

L'agriculture et plus particulièrement l'élevage souffre malheureusement d'une mauvaise image de plus en plus répandue. **Le bien-être animal, les émissions de gaz à effet de serre et la santé des consommateurs** sont autant d'enjeux auxquels les agriculteurs sont confrontés. Pour pallier à cette réputation, la sensibilisation du public à l'élevage dans des systèmes herbagers représente une solution.

Des événements tels que **des dégustations**, des « **quinzaines des produits locaux** » ou encore des **opérations promotionnelles ponctuelles** mettraient en lumière des produits locaux dont sont à la recherche les consommateurs actuels.

Aussi, il peut être intéressant de **sensibiliser les supermarchés locaux** dans le but de leur faire introduire des exigences sur le mode de production pour un **cahier des charges plus respectueux de l'environnement**. Il faudra pour cela argumenter sur la niche de consommateurs de plus en plus demandeurs de produits respectueux de l'environnement.

#### f. L'agroforesterie

L'agroforesterie et le développement de vergers conduits en **lutte intégrée** est aussi une piste d'action qui mérite la réflexion, notamment sur le territoire de la Haute-Marne d'après la chambre d'agriculture.



#### g. L'intégration des collectivités dans des projets alimentaires ou climatiques

Tous les territoires de la Vallée de Meuse peuvent développer la valorisation en circuit-court. L'exemple du bassin rennais en est une parfaite illustration. De ce fait, il faut mobiliser les collectivités à engager des **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**.

Faire en sorte que les collectivités intègrent l'agriculture dans leur programme face au dérèglement climatique semble aussi être une idée à creuser (exemple du territoire des crêtes pré ardennaise et son programme Climagri).



#### h. La filière laine

Dans son étude, la FRAB nous explique que **la laine** n'est pas valorisée en région Grand Est. Seul le sud de la France et la Belgique disposent des outils nécessaires à la valorisation de la laine. Par ailleurs, l'ARDEAR a réalisé une étude sur cette filière en 2014. Il est alors envisageable d'étudier la filière et de mettre en réseau les acteurs du territoire travaillant sur cette thématique. D'autre part, plusieurs acteurs sont actuellement en train de réfléchir à ce genre de projet. Cela permettrait de soutenir la filière ovine présente dans la région.

#### i. Restructuration de la filière bovine viande

L'étude de la FRAB montre une dépendance des producteurs en vente directe aux outils d'abattage locaux tel que l'abattoir de Charleville-Mézières et Rethel. Aussi, l'étude pointe un **manque d'optimisation des chaînes d'abattage** par manque de bêtes biologiques. Des réflexions sur ces sujets sont donc à lancer.

Le bureau d'études Blézat Consulting pour le compte d'Ardenne Métropole préconise l'engraissement des bovins au détriment des laitiers ou brouillards.

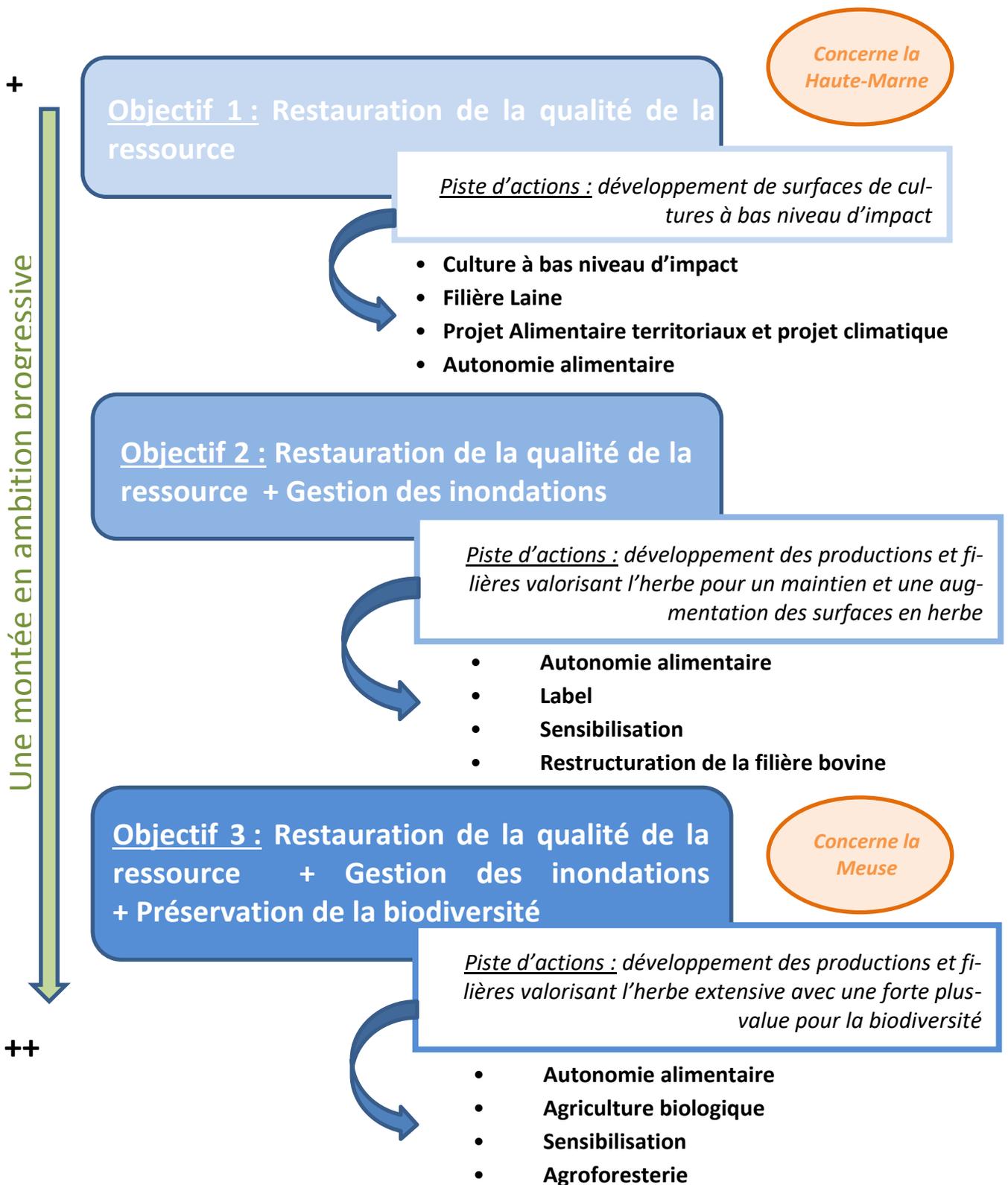
#### j. Recenser les projets existants

Chaque territoire possède ses propres opérateurs des différentes filières. Pour se lancer dans un projet, il est utile de se mettre au courant des diverses réflexions auxquelles prennent part les acteurs d'une filière et de **mettre en relation les opérateurs** (exemple des projets lait de Schreiber et de l'ULM).

# Conclusion

Nous avons développé dans cette synthèse de nombreuses pistes d'actions visant à agir sur les filières agricoles dans le but de préserver la vallée de la Meuse. Ces actions ont toutes pour objectif de restaurer la qualité de l'eau sur ce secteur. Néanmoins, dans le cas de zones à forte valeur en termes de biodiversité, les actions à engager sont plus ambitieuses avec un maximum de surfaces en herbe extensive. Ces actions doivent également émaner de partenariat incluant au maximum les collectivités dans ces dynamiques.

En reprenant la synthèse des stratégies à adopter sur la vallée de Meuse, on obtient :



L'Appel à Manifestation d'Intérêt peut donner un coup de pouce pour initier le développement de ces pistes d'actions ou en tout cas de les mettre à l'étude sur les différents territoires qui composent la vallée de la Meuse. Comme expliqué précédemment, l'ambition voulue par les différents partenaires de l'AMI n'est pas la même en fonction des enjeux présents. Cependant, l'AMI est aussi là pour aider et conseiller les porteurs potentiels de projets non aboutis afin de les faire évoluer jusqu'à ce qu'ils soient en accord avec les critères d'éligibilité. Il faut donc le voir comme une opportunité pour monter des projets ambitieux.

La conférence de travail autour des filières valorisant l'herbe en vallée de Meuse du 29 mars 2019 a permis un premier échange autour des enjeux et des problématiques de la Vallée de Meuse. Cette demi-journée de travail devait aider à mettre en réseau les différents acteurs économiques locaux et les collectivités en vue de tenter d'initier de futurs projets.